CQMF/QCAM | Appel à propositions de projet de recherche collaborative interuniversitaire 2025-2027

Le CQMF/QCAM a le plaisir d'annoncer le lancement du concours 2025 de son programme phare de financement, le « Projets de recherche collaborative interuniversitaire ».

L'objectif principal de cette initiative est d'encourager les collaborations entre les groupes de recherche de différents établissements. Par ailleurs, ce programme offre une excellente opportunité pour obtenir des résultats de recherche préliminaires, qui peuvent conduire à l'obtention de financements supplémentaires.

Cet appel à propositions est le premier depuis le renouvellement de la subvention du CQMF. Par conséquent, nous avons mis à jour les règles du programme afin de refléter les restrictions imposées par le FRQNT sur certaines dépenses. Nous vous encourageons vivement à lire attentivement ce document avant de soumettre votre proposition.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Les frais directement liés à la recherche (« fournitures de recherche », p. ex. consommables) sont plafonnés à 50% de la subvention de projet collaboratif. En d'autres mots, ces frais peuvent s'élever à un maximum de 10 000 $.

- Aucune restriction ne s'applique aux montants affectés à la mobilité étudiante, à la rémunération des étudiant.e.s ou aux compléments de bourse liés au projet financé.

- Par conséquent, le programme de financement mettra davantage l'accent sur la mobilité étudiante et sur la contribution des étudiant.e.s au projet financé.

RÈGLES DE PROGRAMME

- Les projets de recherche doivent s'aligner sur la programmation scientifique du CQMF/QCAM.
- Le projet collaboratif doit voir la participation d'au moins deux membres réguliers provenant d'au moins deux institutions différentes. Les membres industriels, associés, affiliés peuvent participer au programme en tant que codemandeurs.
- Le financement est accordé pour une durée de 24 mois et n'est pas renouvelable.
- Le nombre de subventions accordées sera de cinq.
- Chaque projet de recherche financé se verra attribuer un montant total de 20 000$, versé en une seule fois.
- Le demandeur principal (DP) recevra l'intégralité des fonds, dont la gestion sera placée sous sa responsabilité.
- Un membre régulier peut participer à une seule demande de projet collaboratif, soit comme DP, soit comme codemandeur. Un membre industriel, associé ou affilié peut participer à une seule demande comme codemandeur.
- L'établissement d'affiliation du DP sera responsable de la gestion des questions relatives à la propriété intellectuelle, au transfert technologique et à la valorisation résultant du projet de recherche.
- Les nouvelles collaborations seront considérées comme prioritaires.

- Les récipiendaires d'une subvention doivent mentionner le financement accordé par le CQMF dans toutes les publications résultant du projet de recherche.
- Les récipiendaires d'une subvention doivent soumettre un rapport à la fin du projet, au plus tard un mois après la fin de la période d'octroi (un modèle est disponible à la page suivante). **Les équipes dont les membres ne soumettent pas le rapport conformément aux règles seront inadmissibles à toute future demande de financement dans le cadre du programme de recherche collaborative interuniversitaire**, jusqu'à la soumission du rapport.
- Le comité des subventions et des bourses ne fournira pas de commentaires écrits concernant la proposition de recherche à la fin du concours.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité des subventions et des bourses évaluera les propositions en fonction des critères suivants:

- *Qualité scientifique de la proposition:* 40%
- *Démonstration de la contribution à la formation et au développement de carrière des étudiants et étudiantes participant au projet* : 30%
- *Démonstration de la pertinence de la collaboration*: 20%
- *Pertinence pour le CQMF*: 10%. Sous-critères:
    - Promotion de nouvelles collaborations;
    - Participation à la demande d'établissements sous-représentés dans les concours de recherche collaborative précédents du CQMF
    - Autres aspects d'Équité, Diversité, Inclusion (EDI).

PRÉSENTATION DU DOSSIER

En plus de remplir le formulaire du projet collaboratif, veuillez soumettre un document de deux pages maximum (le format du CRSNG) abordant:

- Le rôle et la contribution de chaque membre de l'équipe (y compris les étudiant.e.s participant au projet) à la recherche collaborative.
- L'impact attendu du projet, y compris sa contribution à la formation et au développement de carrière des étudiant.e.s.
- Un budget détaillé incluant les catégories suivantes:
    - Frais directement liés à la recherche (p.ex. consommables). Veuillez noter que le FRQNT limite ces dépenses à 10,000 $.
    - Mobilité étudiante, rémunération des étudiant.e.s ou compléments de bourse directement liés au projet financé.
    - (Facultatif) Activités de démocratisation des connaissances (p. ex. initiatives de vulgarisation).

Date limite de réception des demandes: 30 avril 2025

Pour finaliser et soumettre votre candidature, veuillez envoyer les pièces suivantes (cf. Projets collaboratifs interuniversitaires 2025-2027 CQMF) à Petr Fiurasek (qcam.chemistry@mcgill.ca) en un seul fichier PDF.

MODÈLE DE RAPPORT

Sur la première page, indiquer les éléments ci-dessous (les 4 premiers éléments pourront être diffusés sur le site Internet du Centre).

- Titre du projet.
- Noms des chercheur.e.s et étudiant.e.s participant au projet, et leurs affiliations.
- Une figure ou un schéma ou une illustration pertinents.
- Une courte description du projet, de ses résultats et de sa suite ou des défis majeurs à surmonter.

Sur la deuxième page,

- Références complètes des publications et communications (orales ou affiches) résultant du projet collaboratif.
- Références complètes des demandes de financement résultant du projet collaboratif (obtenues ou en évaluation à l'échelle provinciale, fédérale ou autre, p.ex. contrat de recherche).
- Le potentiel de collaborations futures ou de transfert technologique, s'il y a lieu.

Date limite de remise

Le rapport final doit être remis un mois après la fin de la subvention.